

## SENAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 1874.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget de la Dette Publique pour l'exercice 1875.

(Voir le N<sup>o</sup> 97, session 1873-1874, les N<sup>os</sup> 7 et 39, session 1874-1875, de la  
Chambre des Représentants, et le N<sup>o</sup> 7 du Sénat.)

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président ; le Baron BETHUNE,  
BISCHOFFSHEIM, COGELS-OSY, TERCELIN, le Baron VAN CALOEN, VERGAUWEN,  
et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la Dette publique, pour l'année 1875, tel qu'il a été présenté à la Législature, le 26 février 1874, avait été fixé à fr. 57,981,812-69.

Divers amendements introduits par M. le Ministre des Finances (Documents de la Chambre, session 1874-1875, n<sup>o</sup> 7), en ont élevé le montant à fr. 58,579,804-69; mais, pendant la discussion de ce Projet de Loi à la Chambre, M. le Ministre des Finances, dans la séance du 11 décembre, a proposé de réduire de 1,210,000 francs à 950,000 francs le crédit formant l'article 18 et comprenant le minimum d'intérêt garanti par l'Etat, en vertu de la Loi du 20 décembre 1851 et des lois subséquentes.

En conséquence, le chiffre définitif du Budget de la Dette publique a été fixé à fr. 58,119,804-69.

Le minimum d'intérêt, garanti par l'Etat à certaines lignes de chemin de fer, n'est pas un crédit limitatif, puisque ces intérêts peuvent s'élever, dans certains cas, jusqu'au maximum établi par les diverses lois qui les ont fixés. Toutefois la réduction proposée par M. le Ministre des Finances semble justifiée par les faits; ainsi, par exemple, le projet de Budget portait à 100,000 francs la somme à payer pour 1875 du chef de la garantie d'intérêt afférente à la ligne de Manage-Wavre, tandis qu'il résulte des explications données par M. le Ministre des Travaux publics, dans la séance de la Chambre des Représentants du 11 de ce mois, que le montant de cette garantie, pour 1875, n'est que de fr. 33,309-73.

Votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité de ses membres, l'adoption du Budget de la Dette publique voté par la Chambre des Représentants, le 11 décembre courant, également à l'unanimité.

*Le Rapporteur,*  
FORTAMPS.

*Le Vice-Président,*  
Marquis DE RODES.